



ENQUETE PUBLIQUE

-SCoT DU PAYS D'AURAY-

Du 28 octobre au 28 novembre 2013

32 jours pour donner son avis

COMMUNIQUE D'INFORMATION
DU 25 OCTOBRE 2013

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays d'Auray a vocation à affirmer une vision commune du territoire et un projet d'aménagement et de développement partagé pour les 15 prochaines années. Il fixe ainsi les orientations générales d'organisation et d'aménagement de l'espace: habitat, urbanisme, déplacements, économie,...

L'enquête publique qui aura lieu du 28 octobre au 28 novembre 2013 inclus est la dernière phase de concertation. Elle sera l'occasion pour tous de s'exprimer à nouveau sur ce projet fondateur pour le Pays d'Auray et les 28 communes qui le constituent.

LE PROJET DE SCOT DU PAYS D'AURAY

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Auray est le futur cadre de référence pour toutes les politiques publiques du territoire. La stratégie retenue vise à affirmer l'identité du Pays d'Auray et à valoriser sa capacité de développement durable en s'appuyant sur une imbrication et une complémentarité plus forte entre terre et mer.

Aussi, le projet se structure autour de 4 axes :

- > Renforcer le capital paysager et environnemental
- > Favoriser un développement économique fondé sur les qualités intrinsèques du pays
- > Développer une urbanité multi-communale
- > Conforter des objectifs de développement qui appellent une rupture dans le niveau de maîtrise des stratégies foncières et des modes constructifs

LES GRANDES ETAPES DE LA PROCEDURE

Octobre 2011 Mai 2012	Juin - Octobre 2012	Novembre 2012 Juin 2013	JUILLET 2013 MARS 2014
Diagnostic	Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)	Phase de Validation et d'Approbation du SCOT

DU 28 OCTOBRE AU 28 NOVEMBRE 2013

Dès le 28 octobre prochain, le projet de SCoT est soumis à enquête publique. A cet effet, un dossier complet comprenant le projet de SCoT, le recueil des avis exprimés par les personnes publiques associées et le registre d'enquête, est mis à disposition dans 7 mairies (Auray, Belz, Carnac, Le Palais, Pluvigner, Quiberon, Saint-Philibert) ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte du Pays d'Auray qui porte depuis le début la démarche. Les personnes qui le souhaitent pourront également rencontrer les commissaires enquêteurs lors des 8 permanences organisées dans les lieux d'enquête, ou faire part de leurs remarques par courrier adressé à Monsieur le Président de la commission d'enquête- *Syndicat Mixte du Pays d'Auray- Espace Tertiaire Porte Océane, 2 Rue du Danemark-BP 20335-56403 AURAY Cedex*

Pour en savoir plus sur les modalités de l'enquête publique et prendre connaissance du dossier de référence, rendez-vous sur : <http://scot-pays-auray.proscot.fr>

LES LIEUX DE PERMANENCE

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations, dans les lieux, jours et horaires suivants :

Mairie d'Auray (services techniques-18 rue du Penher)	Lundi 28 octobre, 14h-17h Jeudi 28 novembre, 14h-17h
Mairie de Belz	Mercredi 27 novembre, 14h-17h
Mairie de Carnac	Jeudi 31 octobre, 14h-17h
Mairie de Le Palais	Mardi 19 novembre, 9h15-12h15
Mairie de Pluvigner	Mardi 5 novembre, 14h-17h
Mairie de Quiberon	Samedi 9 novembre, 9h-12h
Mairie de Saint-Philibert	Jeudi 14 novembre, 14h-17h

CONTACT

Syndicat Mixte du Pays d'Auray

Tel: 02.97.56.41.74.

Mail : pays-auray@wanadoo.fr